

Paris, le 16 décembre 2019

**FIP NextStage Rendement : 1ère prorogation du Fonds**

Madame, Monsieur,

Depuis sa constitution, le Fonds d'Investissement de Proximité « NextStage Rendement » dont vous êtes porteur de parts a financé et accompagné une trentaine d'ETM (entreprises de taille moyenne).

Conformément au Règlement du FIP et afin de céder les sociétés encore en portefeuille au 30 novembre 2019 dans votre meilleur intérêt, nous allons proroger la durée de vie de votre FIP d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, **notre objectif étant de vous distribuer le résultat des futures cessions du portefeuille d'ici la fin de vie de votre FIP, qui interviendra au plus tard le 31 décembre 2022, en cas de nouvelles prorogations.**

**Cette opération ne nécessitera aucune intervention de votre part.**

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 30 septembre 2019 :

- La valeur liquidative de votre FIP est de 0,79 € par part A, soit une variation depuis l'origine de -21%, hors prise en compte des avantages fiscaux. Cette valeur va encore évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).

Nous vous tiendrons bien entendu informé de l'avancée des opérations de cessions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

**Grégoire SENTILHES**  
Président